

en ligne en ligne

BIFAO 78 (1978), p. 259-266

Guy Wagner, Jean Gascou

Nouvelles inscriptions grecques d'Égypte relevées par le père Sicard.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

9782724710885

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)

Musiciens, fêtes et piété populaire

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Christophe Vendries

NOUVELLES INSCRIPTIONS GRECQUES D'ÉGYPTE RELEVÉES PAR LE PÈRE SICARD

Guy WAGNER et Jean GASCOU

Nous devons à l'obligeance du Père Maurice Martin, s.j., d'avoir eu connaissance des inscriptions grecques que le Père Sicard a relevées lors de son voyage en Egypte, au début du XVIII^e siècle, et qui figurent actuellement dans ses notes de voyage dont l'édition est en cours, précisément par les soins du Père Martin.

Sicard a vu en personne la dédicace de Terentius Potamius en 1720 à Alexandrie et a tenté de déchiffrer l'inscription de la colonne de Pompée en 1724. Sans l'avoir vue à Qasr Qarun, où il a pourtant été, il nous livre, en la corrigeant, la copie d'une inscription qu'un autre voyageur y avait relevée en 1716. Il met enfin en doute, avec raison, l'existence d'un texte qui est, en effet, une pure et simple invention.

Des quatre textes ainsi publiés, les deux premiers n'ont qu'un intérêt de curiosité, tandis que les deux suivants constituent, comme on verra, le véritable objet de cette publication.

1) L'inscription de la colonne de Pompée.

Le 22 janvier 1724, Monsieur de Marigny fit porter une échelle à la colonne de Pompée, ce qui permit à Sicard de copier le texte comme suit :

2 TATOV	
YO ONOYTONA	•
DIO 7 ONTONNAMA	•
TTO.TT XOC	

53

Il en proposa ensuite l'étonnante restitution que voici :

κατὰ ὑπὸ
Επὶ τ΄ Στρατηγον πονηρότατον Αχιλλάν ὑόν
Φιλοπόνου τ΄ ἀναξιον προδότην καὶ Διονύσιον
Πτολεμαῖον τὸν Ανακτα Αχάριστον Πομπήϊος
ἀπεκτανθη ὁ ουρανοῦκος ὁ μέγας ὁ πολυρροθιος

La copie de Sicard pourra être ajoutée avec profit à l'histoire du déchiffrement de ce texte célèbre telle qu'en rend compte, dans un article définitif sur la question, C. Vandersleyen, « Le préfet d'Egypte de la colonne de Pompée » (CE 33, 1958, 113-134). On l'insérera entre la copie de Lucas (1714) et celle de Pococke (*ibid.*, 116). Rappelons qu'il s'agit d'une dédicace du préfet Publius en l'honneur de Dioclétien.

2) La fausse inscription de Deinokratès/Demokratès.

Sicard nie la présence, sur la colonne de Pompée, de l'inscription de Demokratès, l'architecte d'Alexandre le Grand qui aurait érigé le monument. Il y a vainement cherché — et pour cause — ce texte qu'il connaît par Quaresmius, Elucidatio Terrae Sanctae, II, 759, qui reprend lui-même le texte publié par P. Apian et B. Porta dans leurs Inscriptions d'Afrique (1534). Reprise par le CIG III, 4681 (Franz) qui la donne comme fausse, cette inscription imaginaire est, en fait, une restitution fantaisiste effectuée à partir de quelques groupes de lettres lus dans la dédicace du préfet Publius en l'honneur de Dioclétien. On en trouvera l'historique et les variantes dans P.M. Fraser, Ptolemaic Alexandria, II, 89-90.

3) Une dédicace ptolémaïque d'un épistate de Dionysias IIe-Ier s.

Cette inscription est inédite, comme la suivante, et les pierres sont, à notre connaissance, aujourd'hui perdues. Elle gisait à Qasr Qarun mais Sicard ne l'a pas vue. Un autre voyageur, qui ne savait pas le grec, l'y avait copiée en 1716. Ecoutons Sicard : « Au dehors de la porte du château de Caron parmi des ruines,

il y a une pierre à laquelle je ne pris pas garde. Elle porte une inscription ou / épitaphe que le p. Jean François de Malthe cordelier de Jerusalem, copia le mieux qu'il put, ne sçachant pas le grec. Il a été supérieur des hospices du vieux Caire, d'Alexandrie et d'Accre. Il accompagnait alors le Sieur Paul Lucas dans son voyage de la Haute Egypte, ce fut en 1716 ».

En réalité, nous savons par Jomard qu'un fragment de cette stèle gisait encore devant la façade du temple au temps de l'expédition d'Egypte : « On remarque aussi sur une pierre, parmi les débris de la façade, une inscription grecque fort courte, ou du moins dont il reste à peine trois à quatre mots » (Description de l'Egypte V, 475, 5, description du temple de Qasr Qarun, et D.E. planches, V, pl. 56, n° 21).

Voici la copie du cordelier de Jérusalem telle que Sicard en a eu connaissance :

> IEΛ[OΔΩΡΟΣΕΥΑΛ OMOΣΕΝΙΣΤΑΙΉΣ ΑΙΟΝΥΣΤΏΑ ΙΟΝ ΔΟΜΟΜ L_ ΕΦΑΡΜΟΥΘΙΕΥΚ

Voici comment Sicard restitue et traduit le texte :

ΙΕ(ΡΟΥC) ΔΙΟΔΩΡΟΣ ΕΠΤΑΝΟΜΟΣ ΕΠΙΣΤΑΤΗΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ ΑΙΔΙΟΝ ΔΟΜΟΝ ΥΠΕΔΥΕ, ΦΑΡΜΟΥΘΙ ΕΤ

«Le prêtre Diodore de la province d'Eptanome préfect du temple de Bacchus, est entré dans la maison éternelle, (est décédé) le 5° jour du mois pharmouthi, (Avril) l'année, le reste est effacé».

Il est amusant de voir qu'à la suite de cette interprétation, Sicard localise correctement la Dionysias de Ptolémée à Qasr Qarun. Son raisonnement est simple : le nom de Dionysias doit venir d'un Dionysium, or l'inscription de Qasr Qarun mentionne un Dionysium, donc Qasr Qarun est Dionysias.

Nous pensons qu'il faille reconnaître dans la copie fautive du cordelier le texte suivant :

Ηλιόδωρος Εὐδαί[μονος ἐπιστάτης Διονυσιάδ[ος τὸν δρόμον (Ετους) ις Φαρμοῦθι πα

Il n'y a pas concordance absolue entre le timide essai de transcription de Jomard et le fac-similé de la planche. Ainsi, dans la transcription on reconnaît bien LIC [Φ]ΑΡΜΟΥΘΙ..Λ. mais le fac-similé nous donne LIC [Φ]ΑΡΜΟΥΘΙΑ. Si Jomard confirme que le jour du mois était exprimé en deux chiffres — dont le premier était assez large pour ne pouvoir être qu'un kappa, d'où les deux lettres pointées — il n'y a, en revanche, pas accord entre Sicard et Jomard pour le second chiffre de l'année régnale. Sicard lit clairement I E et, dans le reste de l'inscription, l'epsilon est, en effet, carré. Jomard lit I C et laisse ainsi planer un doute : s'agirait-il d'un stigma? Si nous préférons la lecture de Sicard c'est que sur d'autres points la copie de Jomard est inférieure : au début de la ligne, il n'y a pas assez de place pour TON ΔΡΟΜΟΝ, dans l'hypothèse où les deux hastes séparées par quatre points correspondent à T et N; le sigle de l'année est enrichi d'une deuxième barre horizontale comme si c'était un sigma carré; la place du phi est marquée par deux points et un point sépare le rho du mu; enfin, après le quantième du mois, Jomard a sans doute pris pour deux lettres des cassures de la pierre.

Traduction: « Heliodoros, fils d'Eudaimon, épistate de Dionysias, (a dédié) le dromos. L'an 15, le 21 Pharmouthi».

HELIODOROS, ÉPISTATE DE DIONYSIAS

Ce personnage, inconnu par ailleurs, doit être ajouté à la liste des épistates de village de la *Prosopographie ptolémaïque* de W. Peremans et E. van't Dack (I, 632-725 et VIII, Addenda et corrigenda p. 66-68). Aucun Heliodoros, fils d'Eudaimon, ne figure dans l'Index Nominum de la même *Prosopographie ptolémaïque*, VII. On remarquera, en outre, que si Heliodoros est un nom très fréquent dans l'Egypte ptolémaïque, Eudaimon semble, en revanche, fort rare à cette époque (*P.Tebt*. III, 733, 9, 143/2 av. J.-C.).

On connaît, par une inscription trouvée près des Kiman Farès, un certain Herakleidès, apparemment épistate de Dionysias, Philotéris et Kanopias, au II^e/I^{er} s. (dernière édition de ce texte par E. Bernand, *Recueil des Inscriptions grecques du Fayoum*, I, 19 avec fac-similé et photo, pl. 14 et 15). C'est ainsi que proposent d'interpréter Peremans et van't Dack (o.c., I, 670) cette dédicace faite par l'épistate Herakleidès et les habitants de ces trois villages.

Pour la fonction d'épistate, voir E. Lavigne, De epistate van het dorp in ptolemaeische Egypte (Studia Hellenistica, Université de Louvain, III, 1945), avec résumé en français p. 93 à 97. Cet ouvrage ne mentionne aucun épistate de Dionysias et aucun Heliodoros dans sa liste des epistatai (o.c., 20-23).

Il n'est pas sans intérêt pour l'intelligence de notre inscription de savoir que l'épistate jouait un rôle dans la construction ou la démolition des édifices publics (E. Lavigne, o.c., 85): l'épistate du village d'Athèna, accompagné du komogrammate, est chargé d'examiner un Isieion pour délivrer une autorisation de démolition et un nouveau permis de construire (P. Enteuxeis 6). Dans notre cas, c'est le dromos du temple de Dionysias que l'épistate a fait construire, sans doute à ses frais.

LA DATATION

Pour l'histoire de Dionysias, du III° s. av. J.-C. au IV° s. de notre ère, voir J. Schwartz et H. Wild, $Qaşr-Q\bar{a}r\bar{u}n$ — Dionysias, I, 2-3. Les fouilles menées par l'IFAO sur ce site ont mis au jour plusieurs fragments d'inscriptions grecques d'époque ptolémaïque dont aucun, malheureusement, ne peut faire partie de la nôtre (J. Schwartz et H. Wild, o.c., II, 107-112, A, B et C, respectivement Ptolémée IV, Ptol. VII Evergète II et l'an 13 d'un Ptolémée indéterminé).

L'écriture de notre inscription (cf. ci-dessus, le fac-similé) et la disparition des épistates à l'époque romaine nous invitent à situer l'an 15 au II° ou au I° s. avant notre ère. Personnellement, nous pencherions volontiers pour le I° s. ou la fin du II° s. av. J.-C. Il pourrait, dès lors, s'agir des années 100/99 (Ptolémée X — Cléopâtre Bérénice), 67/66 (Ptolémée XII) ou 38/37 (Cléopâtre VII), plutôt que de 191/190 (Ptolémée V), d'après la table chronologique de T.C. Skeat, *The reigns of the Ptolemies*.

4) Dédicace au nom du préfet augustal Terentius Potamius.

A la page 28 de son carnet de voyage, le P. Sicard a recopié comme suit une inscription vue par lui à Alexandrie:

TEPENT. TTOTAM
ONAMITE KOM
TT WTOY TAFMATOC
Kai STAPLOC
AYTOY(TAXIOC

Viennent ensuite ses remarques:

« Explication Terentius Potamius fils de l'illustre Commode officier de l'Empereur dans la I^{re} cohorte.

Cette inscription est gravée sur le dé d'un pié d'estal de marbre blanc, tiré des ruines d'Alexandrie que j'ay vû au mois de mars 1720. Il y a un reste d'écriture effacée au dessus de la corniche rompüe du pié d'estal ».

Voici le texte que nous proposons:

Τερέντ(ιος) Ποτάμ[ιος ό λαμπρ(ότατος) κόμ[ης πρώτου τάγματος καὶ ἔπαρχος αὐγουστάλιος [lierre]

« Terentius Potamius, le clarissime comte de première classe et préfet augustal ».

Cette inscription date au plus tôt de la fin du IVe siècle, puisque la dignité de κόμης πρώτου τάγματος traduction de comes primi ordinis n'apparaît qu'après

330 à la suite du classement des comitivae par Constantin (voir R. Rémondon, « Le P. Vindob. inv. 25838 et les commandants militaires en Egypte au IV esiècle et au Ve », CE 40, 1965, p. 182) et puisque le titre d'αὐγουστάλιος ne s'introduit officiellement dans le protocole du préfet d'Egypte qu'entre 380 et 382 (C. Vandersleyen, Chronologie des préfets d'Egypte de 284 à 395, Bruxelles, 1962, p. 146-147).

Notre restitution du nom de $\Pi o \tau \acute{a}\mu \iota o s$ s'appuie sur le fait qu'un préfet augustal Potamius est précisément attesté sans autres titres ni qualifications en 392, par quatre constitutions impériales, C.Th. I, 29, 7 (CJ I, 55, 5) (5 mars), C.Th. XII, 1, 126 (22 juin), XVI, 4, 3 (8 juillet) et VIII, 5, 51 (CJ XII, 50, 14) (30 juillet). La date de la première de ces lois est généralement corrigée par les spécialistes en 5 mai, ce qui simplifie grandement la chronologie de Potamius, en éludant le problème d'une éventuelle itération au cours de cette année 392 (voir les observations de J. Lallemand, dans CE 39, 1964, p. 266 et de H. Hübner, dans BZ 60, 1967, p. 116 visant Vandersleyen, op. cit. p. 166).

Si nous rejetons l'hypothèse de l'itération, le terminus post quem de Potamius se fixe au 12 avril 392, dernière attestation d'Hypatius son prédécesseur (C.Th. XIII, 5, 20) et le terminus ante quem reste actuellement le 5 février 396, jour où se trouvait en poste Gennadius, premier successeur connu de Potamius (C.Th. XIV, 27, 1 (CJ I, 4, 5)). Notre inscription, apparemment une dédicace de statue offerte à ce dernier en cours de mandat, ou à sa sortie de charge, daterait approximativement de la période comprise entre ces termes.

Cette nouvelle pièce du dossier de Potamius nous donne sa titulature, selon l'ordre réglementaire de l'époque, le nomen Tepévtios, l'épithète honorifique (le clarissimat), la dignité (la comitiva de première classe) et la fonction actuelle.

La comitiva primi ordinis sur laquelle on se reportera à Rémondon, art. cit., p. 180-186, se rencontre dans le protocole d'un des prédécesseurs immédiats de Potamius, le préfet augustal Publius Arrius Alexander (A. Bernand, Le Delta égyptien d'après les textes grecs I, Le Caire, 1970, p. 340). Ses titulaires étaient normalement membres de l'ordre sénatorial, $\lambda \alpha \mu \pi \rho \delta \tau \alpha \tau \sigma t$, jusqu'à 381, date à compter de laquelle les comtes de première classe, comme les principaux des clarissimes, deviennent des spectabiles, $\pi \varepsilon \rho l \beta \lambda \varepsilon \pi \tau \sigma t$ (Rémondon, art. cit., p. 184-185). Notre inscription comporte donc une petite irrégularité protocolaire. Noter cependant que l'un des plus célèbres collègues de Potamius, Flavius Eutolmius

Tatianus, préfet entre le 27 juin 367 et le 6 octobre 370, et peut-être iterum en 375-376 (Vandersleyen, op. cit., p. 19), et alors régulièrement clarissime (P.Oxy. 1101 et 2110), retient, dans OGIS 723 (14 juin 388 / 19 septembre 390; cf. R. Rémondon, « Problèmes militaires en Egypte et dans l'Empire à la fin du IV siècle », RH 213, 1955, p. 22) l'épithète de $\lambda \alpha \mu \pi \rho \delta \tau \alpha \tau \sigma s$ qui ne correspondait pourtant plus à son nouveau rang de préfet du prétoire.